

CHEMIN DES PLACES 1  
2800 DELÉMONT  
CASE POSTALE 451



TÉL. 032 422 56 17  
FAX 032 422 33 36  
v.gobat@etudegobat.ch

Delémont, le 16 février 2021

## **Communiqué de presse : concours « FIER de son avenir »**

La fondation FIER (fondation d'impulsion économique régionale) a décidé de lancer un concours qui récompensera une entreprise, une société, une personne qui a développé durant la crise du Coronavirus un nouveau produit, une nouvelle prestation, un nouveau processus qui répond à des critères de durabilité tels que la protection de l'environnement, l'encouragement des ressources humaines, le soutien à la pérennité financière de l'activité ou au développement d'une nouvelle activité rentable économiquement.

Cette fondation, créée en 1986, a pour but de soutenir le développement économique du Jura dans sa globalité historique. La réflexion a démarré avec le ralentissement des activités dû aux mesures imposées par la pandémie aux différentes entreprises, activités et les impacts certains sur celles-ci. D'une part, cette situation a dû amener les entreprises, les indépendants, les nouveaux entrepreneurs à se poser des questions sur leur modèle d'affaires, sur leurs processus, sur leurs activités et organisation. D'autre part, il s'agissait conjointement de trouver des solutions pour réduire les impacts économiques provenant d'une baisse des activités et en même temps de trouver d'éventuel financement pour renouveler ses produits, améliorer ses processus, encourager ses ressources humaines. Les exemples ont été nombreux : des nouveaux circuits de distribution, développement du télétravail, digitalisation et numérisation, diminution des ressources énergétiques pour la production, meilleure élimination des déchets, nouvelles activités ou produits répondant à de nouveaux besoins.

Il a souvent été répété qu'il y aurait un avant Covid et un après Covid. Toutefois, rien n'est moins sûr. L'objectif du prix est donc de récompenser véritablement une entreprise, un indépendant, qui a démarré un changement important provenant d'une réflexion sur son nouvel environnement et des critères de durabilité à développer. La fondation a souhaité que ces entreprises démontrent également l'impact de ces modifications sur leur pérennité financière et si possible sur l'emploi et la qualité des conditions de travail.

Les personnes morales et physiques peuvent être candidates au Concours « FIER de son avenir » quelle que soit leur taille ou leur activité. Elles doivent se développer dans la région du Jura et du Jura bernois.

Le Règlement et le formulaire de candidature peuvent être demandés auprès de l'Etude Me Gobat et Zuber, Chemin des Places 1, 2800 à Delémont et à l'adresse suivante [info@etudegobatzuber.ch](mailto:info@etudegobatzuber.ch). D'autres renseignements peuvent être obtenus auprès des membres des fondations. Le délai d'inscription est fixé au 30 avril 2021. Les informations seront disponibles sur le site internet de la Chambre de commerce et d'industrie du Jura et la Chambre d'économie publique du Jura bernois.

La dotation consiste à une enveloppe globale de CHF 120'000.- et à un premier prix de CHF 50'000. Ce premier prix récompensera la personne physique ou morale qui remportera le Concours « FIER de son avenir ». Les membres du conseil de fondation composeront le Jury. Le Jury décernera les prix sur la base des critères d'évaluation cités en préambule et répondant aux objectifs du concours. Une information sur le déroulement du concours et la remise des prix sera communiquée publiquement d'ici la fin de l'année 2021.

La FIER se réjouit d'ores et déjà de pouvoir soutenir des entreprises ou des entrepreneurs qui ont décidé d'innover et d'adapter leur modèle d'affaires, leurs processus, leurs produits, leurs activités aux nouvelles contraintes de l'économie qui se veut durable pour protéger les générations futures.

Personnes de contact : Emmanuel Koller tél. 079 771 26 10  
Nicole Joliat tél. 079 214 46 26  
Me Carole Zuber tél. 032 422 56 17  
Me Gwenaël Ponsart tél. 032 493 42 52